

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue au lieu ordinaire de session, le 14 mars 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Belisle, maire, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum :

Monsieur Mathieu Belisle-Dorion
Monsieur Léo-Paul Côté,
Monsieur Martin Blanchette,

Monsieur Marc Côté-Sauvé,
Madame Céleste Simard,
Madame Myriam Bourgault.

Madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Belisle fait la vérification du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2022-03-30 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour et son complément tels que rédigés et amendés.

ADOPTÉE

2022-03-31 ADOPTION DES ITEMS AJOUTÉS

Sur proposition de Monsieur Marc Côté-Sauvé, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les items ajoutés.

- 6.12 Subvention PRABAM
- 9.5 Lumières de rue
- 10.1 Fête de la St-Jean
- 15 Bibliothèque

ADOPTÉE

2022-03-32 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2022

Sur proposition de Madame Myriam Bourgault, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022 tel que rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2022-03-33 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes énumérés sur la liste Co.02.2022 pour valoir comme ci-au long reproduite et formant un total de 84 103.20\$ soient approuvés et payés.

ADOPTÉE

RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Mois : février 2022 Valeurs déclarées : 17 500\$ Nombre de permis : 2

2022-03-34 ADOPTION DU RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Sur proposition de Monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport des permis de construction tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALES:

2022-03-35 LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Sur proposition de Monsieur Mathieu Belisle-Dorion, il est résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler l'assurance cyber-risque option A.

ADOPTÉE

2022-03-36 DEMANDE D'APPUI FORMULÉE PAR AUTISME CENTRE-DU-QUÉBEC

Attendu que le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984,

Attendu qu'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société,

Attendu qu'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive,

Attendu qu'un enfant sur 66 âgé entre cinq (5) et dix-sept (17) ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise.

Il y a lieu de proclamer le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

Sur proposition de Madame Myriam Bougault, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la demande formulée par Autisme Centre-du-Québec
ADOPTÉE

2022-03-37 CONGRÈS ANNUEL DES DIRECTEURS MUNICIPAUX 2022

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Madame Caroline Simoneau, directrice générale d'assister au congrès annuel des directeurs municipaux qui se tiendra les 15-16-17 juin 2022 au Centre des Congrès du Québec au montant de 539.00\$ plus taxes.
ADOPTÉE

2022-03-38 CANCELLATION DE TAXES DE SERVICE MATRICULE 1533-36-6205

Considérant que le matricule 1533-36-6205 a pendant plusieurs années payées en double des taxes d'ordure et de fibre optique.

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le remboursement pour l'année 2022 et de canceler les taxes de service en double.

ADOPTÉE

2022-03-39 34^e ÉDITIONS DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

CONSIDÉRANT qu'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours;

CONSIDÉRANT que notre municipalité/Ville/MRC a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté;

CONSIDÉRANT que la 34^e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Léo-Paul Côté

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents de proclamer la semaine du 20 au 26 mars 2022, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et d'inviter la population à s'y impliquer.
ADOPTÉE

2022-03-40 FOM- LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN
Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé :

Que la municipalité de LEMIEUX condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Sur proposition de Monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents que les élus-es de la Municipalité de Lemieux soient solidaires du peuple Ukrainien.

ADOPTÉE

2022-03-41 ADHÉSION GROBEC POUR L'ANNÉE 2022

Sur proposition de Monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler l'adhésion annuelle GROBEC pour l'année 2022 au montant de 75\$

ADOPTÉE

2022-03-42 PROPOSITION RHÉSUS POUR LA SALLE DE CONFÉRENCE

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition de RHÉSUS pour un système de caméra audio pour la salle de conférence au montant de 8110.35\$ taxes non incluses.

ADOPTÉE

2022-03-43 SUBVENTION PRABAM

Sur proposition de Monsieur Marc Côté Sauvé, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés visant les infrastructures à vocation municipale pour un montant subventionné de 75 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des affaires municipales;

QUE les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

URBANISME :

2022-03-44 CTPAQ- DEMANDE D'AUTORISATION AU PROJET DE M. FLORIAN HAMEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M. Florian Hamel ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser d'entreposer temporairement du déblai provenant des travaux de la route 263. ;

CONSIDÉRANT cette demande est conforme à la réglementation de zonage de la Municipalité de Lemieux;

Sur proposition de Monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Lemieux approuve la demande de M. Florian Hamel et recommande à la Commission du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande.

ADOPTÉE

ÉGOUTS ET ASSAINISSEMENT

2022-03-45 MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT que la station de pompage a besoin d'une mise à niveau; voici les recommandations de l'inspecteur municipal M. Jocelyn Dorion :

- Vidanger et laver la station de pompage;
- Défaire asphalte de deux pieds autour de l'entrée de la station de pompage;
- Couper ancrage;
- Refaire le fond en ciment renforcie plastifié;
- Bloc témoin remettre à la même hauteur
- Achat d'une nouvelle pompe avec couteaux
- Remplacer l'entrée électrique de la station;
- Changer les tuyaux de la boîte de contrôle vers les pompes;
- Conduite d'aération à replacer et remplacer manchon.

Sur proposition de Monsieur Mathieu Belisle-Dorion, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser les travaux de mise à niveau de la station de pompage.

ADOPTÉE

VOIRIE:

2022-03-46 ADOPTION DU PROJET RÈGLEMENT 2022-05 RELATIF À L'INTERDICTION DE LAISSER DES OBJETS DANS L'EMPRISE DES ROUTES RURALES DE LA MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX

Attendu le Règlement 2022-05 – Règlement relatif à l'interdiction de laisser des objets dans l'emprise des routes rurales de la Municipalité de Lemieux;

Attendu que la municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève ni du gouvernement du Québec ni du gouvernement du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes.

Attendu que la loi sur les compétences municipales (chapitre c-47.1), toute municipalité locale peut adopter des règlements pour régir sur tout empiètement sur une voie publique;

Attendu que le conseil de la municipalité de Lemieux désire interdire à tous les propriétaires de laisser des objets tels que roches, clôtures, poteaux etc. dans l'emprise des routes rurales de la Municipalité de Lemieux;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 14 février 2022;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Léo-Paul Côté

Et résolu majoritairement qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil ce qui suit, savoir:

Article 1

Le présent règlement porte le titre de "Règlement relatif à l'interdiction de laisser des objets dans l'emprise des routes rurales de la Municipalité de Lemieux et le préambule qui précède en fait partie intégrante.

Article 2 définitions des termes.

Les expressions, termes et mots qui suivent, lorsqu'ils se rencontrent dans le présent règlement, ont le sens, la signification et l'application qui leur sont respectivement assignés dans le présent article, à moins qu'il ne soit autrement indiqué ou déclaré dans le contexte de la disposition.

Objet :

Toute chose concrète, perceptible par la vue, le toucher.

Emprise :

Une emprise routière est une surface occupée par une route et ses dépendances et incorporée au domaine de la collectivité publique.

L'emprise comprend, entre autres choses :

- les voies de circulation et les accotements ;
- les fossés ;
- les bandes de terrain additionnelles, de dimensions variables, permettant au gestionnaire de la route de réaliser les opérations d'entretien.

Article 3 Autorisation

Quiconque entrave de quelque façon l'inspecteur municipal lors de l'application d'une disposition des présentes, contrevient à ce règlement. Le conseil peut autoriser l'inspecteur municipal à procéder à l'enlèvement des objets déposés dans l'emprise si le propriétaire n'a pas procédé dans les 10 jours de l'avertissement par écrit et ce au frais du propriétaire visé.

Article 4 EXCEPTION

Toute chose qui peut être tolérée dans l'emprise des routes rurales de la Municipalité ce sont les boîtes aux lettres pour Poste Canada.

Le présent règlement entrera en vigueur dès le _____.

2022-03-47 TRANSPORT ADAPTÉ QUOTE PART 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lemieux, par sa résolution numéro # 2014-07-105 a délégué sa compétence en matière de transport adapté à la MRC de Bécancour;

Sur proposition de Monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la quote-part 2022 –Volet adapté au montant de 1 466.68 \$

ADOPTÉE

2022-03-48 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la ou les chemins pour un montant subventionné de 141 537 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

QUE les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

LUMIÈRES DE RUES :

Madame Caroline Simoneau, directrice générale, greffière-trésorière effectuera une recherche pour voir s'il n'y aurait pas de subvention pour les lumières de rues du village qui sont toutes à changer.

ÉDIFICES ET ÉQUIPEMENTS :

2022-03-49 ACHAT D'UN VENTILATEUR SALLE DE BAIN BÂTIMENT DES LOISIRS

Sur proposition de Monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat d'un ventilateur pour la salle de bain du bâtiment des Loisirs.

ADOPTÉE

TÂCHES DES ÉLUS ET AUTRES

MRC ET AUTRES

MONSIEUR Le Maire a participé à la dernière réunion de la MRC tenue le 16 février 2022.

Il y fut question :

- Adoption du cadre de vitalisation dans le cadre du Fonds Régions Ruralité (FRR) volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe vitalisation;
- Reconduction de l'entente – VIA 90,5 FM;
- MEI – Projet d'investissement majeur – SPIPB;
- Processus d'embauche d'une ressource en développement culturel;
- GROBEC – mandat additionnel PRMHH.

RÉGIE DES DÉCHETS

Prochaine réunion sera le 14 avril 2022

INCENDIE : Rien à signaler.

LOISIRS :

La Fête Nationale est en préparation pour le 24 juin 2022

BIBLIOTHÈQUE :

La bibliothèque subira une cure de rajeunissement.

COURS D'EAU : Rien à signaler.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

CORRESPONDANCE :

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2022 pour les dépenses autorisées durant cette session.

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

2022-03-50

LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents de lever la session à 20h06

ADOPTÉE

Jean-Louis Belisle, maire

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.